

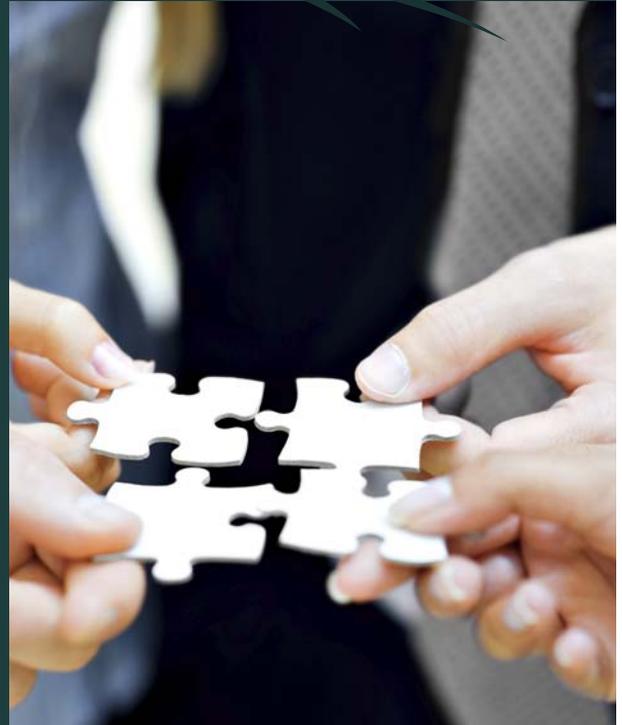
AMÉLIORER L'ÉVALUATION ET LE SUIVI DU RENDEMENT DANS LE SYSTÈME ONTARIEN DE TRAITEMENT DE LA TOXICOMANIE

En Ontario, on assiste à la mise en œuvre d'une série de projets financés à l'échelle nationale par le Programme de soutien au financement du traitement de la toxicomanie (PSFTT), qui vise à améliorer les systèmes de traitement de la toxicomanie. Bon nombre de ces projets nécessiteront la participation d'organismes de lutte contre la toxicomanie qui offrent des services en santé mentale, ce qui occasionnera certains changements dans la pratique quotidienne.

Cinq de ces projets sont reliés. Le présent document donne un aperçu de ces projets et explique en quoi ils appuieront le système de traitement de la toxicomanie. On y décrit également les changements qui surviendront dans les organismes participants.

Voici ces projets :

- Procédures exemplaires de dépistage et d'évaluation;
- Suivi des résultats chez les clients;
- Satisfaction de la clientèle;
- Coûts d'évaluation et de comparaison des traitements de la toxicomanie;
- Éléments de données des traitements de la toxicomanie et catégories de services provinciaux (DASIT)



Qu'est-ce que le PSFTT?

Le PSFTT est un programme fédéral de contributions qui vise à appuyer les provinces et les territoires dans leurs démarches pour renforcer les systèmes de traitement de la toxicomanie fondés sur des données probantes. Le PSFTT vise également à s'attaquer aux lacunes dans les services de lutte contre la toxicomanie, en particulier ceux à l'intention des jeunes à risque.

Santé Canada a créé le PSFTT en 2008 dans le cadre de la Stratégie canadienne antidrogue. Découlant d'une précédente entente de partage des coûts entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux, ce programme a été élaboré à la suite de consultations avec ces gouvernements et des organismes non gouvernementaux.

Le PSFTT favorise l'amélioration durable de la qualité et de l'organisation des systèmes de traitement de la toxicomanie en investissant dans les secteurs suivants :

- Mise en œuvre des pratiques fondées sur des données probantes
- Amélioration de l'évaluation et de la mesure du rendement
- Établissement de liens et échange

Comment le PSFTT est-il mis en œuvre en Ontario?

Environ 6,78 millions de dollars ont été engagés pour financer 12 projets portant sur les systèmes ontariens dans le cadre du PSFTT. Ces projets ont été mis en œuvre en juillet 2012 et se termineront en mars 2013 (veuillez consulter l'encart pour connaître le calendrier des projets).

Pour obtenir d'autres renseignements sur la série complète des projets ontariens du PSFTT, rendez-vous sur le site Web du PSFTT de l'Ontario à l'adresse suivante : <http://www.ontariodtftp.ca> (en anglais seulement).

Compte tenu du lien étroit en Ontario entre les services de lutte contre la toxicomanie et les services en santé mentale (p. ex. desservir des clients ayant des troubles concomitants), certains éléments de l'initiative du PSFTT de l'Ontario englobent des services en santé mentale, au besoin.

À PROPOS DES PROJETS

Projet sur les procédures exemplaires de dépistage et d'évaluation

Les outils de dépistage et d'évaluation jouent un rôle essentiel dans le processus de planification du traitement. Ils aident les organismes de traitement à déterminer le niveau et l'intensité des soins les plus appropriés pour les clients qui ont recours au système de traitement de la toxicomanie. Une trousse d'évaluation uniformisée a été lancée en Ontario en 2001 et a fait l'objet d'une évaluation en 2006.

En se fondant sur cette évaluation, le Projet sur les procédures exemplaires de dépistage et d'évaluation intègre la recherche actuelle dans le domaine du dépistage et de l'évaluation ainsi que les commentaires des principaux intervenants partout dans la province. Le projet permettra de mettre à l'essai de nouveaux outils et de nouvelles procédures de dépistage et d'évaluation. Le but : améliorer la qualité du processus de dépistage et d'évaluation des clients dans le système de traitement de la toxicomanie en Ontario grâce à l'adoption d'une approche commune.

Projet de suivi des résultats chez les clients

Le suivi des résultats chez les clients constitue une partie importante des services de traitement de la toxicomanie. Un système efficace peut permettre de rendre des comptes aux bailleurs de fonds et aux administrateurs; de contribuer à la nouvelle recherche; de parfaire nos connaissances sur les services et les coûts qui s'y rattachent, la satisfaction de la clientèle et le processus de traitement. Un système efficace peut également aider les cliniciens dans leurs démarches pour maintenir et améliorer la santé de leurs clients.

En 2008, dans un rapport mandaté par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario, on a demandé à ce que les services de traitement de la toxicomanie adoptent une approche plus globale au suivi du rétablissement des clients. Le modèle recommandé permet d'évaluer les progrès chez les clients pendant qu'ils suivent le traitement. Ce modèle comprend également des procédures de suivi après le traitement, qui aideront les clients à poursuivre le traitement et à obtenir un soutien additionnel, si nécessaire. Dans le cadre du Projet de suivi des résultats chez les clients, on élaborera et mettra à l'essai un protocole fondé sur des données probantes pour le suivi des résultats. Le but : élaborer et évaluer la faisabilité d'un système de suivi des résultats dans les organismes de traitement de la toxicomanie de l'Ontario.

Lien avec les critères d'admission et de congé et outils d'évaluation

Les cliniciens utilisent déjà les critères d'admission et de congé ainsi que les outils d'évaluation afin d'établir un plan de traitement initial pour les clients du système de traitement de la toxicomanie de l'Ontario. Les cliniciens établissent les forces et les besoins du client dans sept catégories. Leur but : déterminer le niveau et l'intensité de soins les plus appropriés ainsi que diriger les patients vers les services appropriés, au besoin.

Ces outils, mandatés par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario, ont été évalués en 2006. Les recommandations découlant de cette évaluation et un examen distinct effectué en 2008 ont mené au Projet sur les procédures exemplaires de dépistage et d'évaluation. Même si les outils d'évaluation des critères d'admission et de congé pourraient être remplacés, les processus d'évaluation, eux, ne le seront pas (ils seront simplement mis à jour). Le projet permettra d'évaluer, entre autres, la mesure dans laquelle les nouveaux outils correspondent aux critères actuels d'admission et de congé.

Entre-temps, le personnel de première ligne continuera de recevoir une formation sur les critères d'admission et de congé et sur les outils d'évaluation. Cette formation ne porte pas sur des outils en particulier, mais plutôt sur les applications cliniques générales des processus globaux d'évaluation et d'aiguillage.



Projet sur la satisfaction de la clientèle

Les commentaires recueillis auprès des personnes ayant reçu des services de santé mentale et de lutte contre la toxicomanie ont grandement permis de déterminer le rendement de ces services ainsi que la mesure dans laquelle ceux-ci répondent aux besoins et aux attentes des clients. En 2008, dans un rapport mandaté par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, on a demandé à ce que les services en santé mentale et de traitement de la toxicomanie adoptent une approche plus globale pour suivre les résultats.

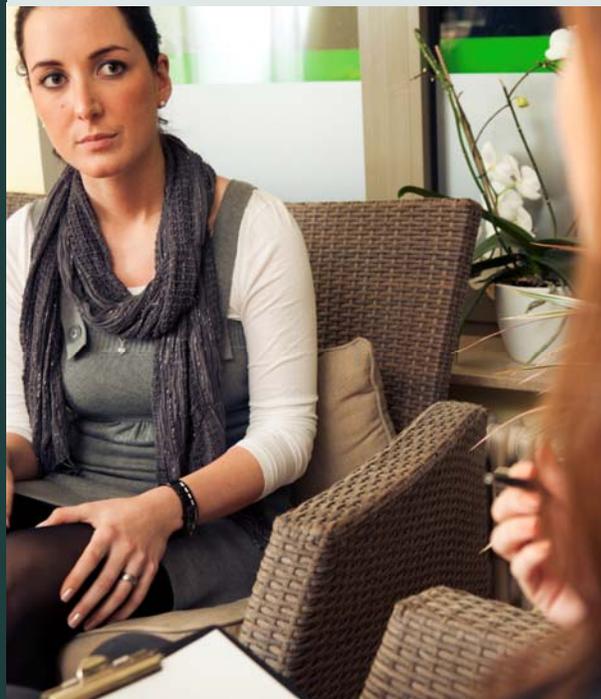
On a fortement appuyé l'adoption d'un outil normalisé pour mesurer la satisfaction de la clientèle. C'est pourquoi le Projet sur la satisfaction de la clientèle visera à élaborer ce nouvel outil et à en évaluer la valeur tant dans les établissements de santé mentale que les établissements de lutte contre la toxicomanie. Le but : disposer d'une mesure commune de la satisfaction de la clientèle, utilisée dans tous les services en santé mentale et de lutte contre la toxicomanie en Ontario.

Projet sur les coûts d'évaluation et de comparaison des traitements de la toxicomanie

L'évaluation et la comparaison des coûts des services de traitement de la toxicomanie constituent une partie essentielle de l'amélioration de la qualité et de la mesure du rendement. Les mesures uniformisées des coûts peuvent fournir des critères comparatifs. Elles sont également nécessaires pour élaborer des stratégies visant à améliorer l'efficacité et le rapport coût-efficacité global du système de traitement.

Le Projet sur les coûts d'évaluation et de comparaison des traitements de la toxicomanie permettra d'élaborer et de mettre à l'essai un programme uniformisé d'établissement de rapports sur les coûts et de comparaison des coûts pour les services de traitement de la toxicomanie en Ontario. Les résultats découlant de ce programme pourront également être utilisés pour effectuer des comparaisons avec d'autres gouvernements. Le but : uniformiser les procédures d'établissement des coûts et d'établissement de rapports pour les services de traitement de la toxicomanie partout dans la province.

Un Comité consultatif pour cet ensemble de cinq projets – formé de divers intervenants, dont des organismes spécialisés en santé mentale et en toxicomanie, des réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS), des clients et d'autres intervenants – offre des conseils et une supervision à ce propos.



Projet sur les éléments de données des traitements de la toxicomanie et catégories de services provinciaux (DASIT)

Le Projet DATIS est étroitement lié aux autres projets du PSFTT et est essentiel à la mise en œuvre future des résultats. Cette initiative vise à examiner les données démographiques actuelles et les éléments de données du traitement recueillis auprès des organismes participants. Il permettra également d'effectuer le transfert de la collecte des données des catégories des services provinciaux aux centres fonctionnels.

La version actuelle de Catalyst (le logiciel conçu et maintenu par DATIS pour la collecte de données) contient 66 champs obligatoires. L'objectif consiste à examiner et à réduire, ultimement, le nombre de champs obligatoires. Pour le personnel sur le terrain, cela signifie moins de saisie de données et une meilleure qualité des données. Le but : simplifier la collecte de données et accroître la compatibilité de la base de données DATIS aux bases de données provinciales, nationales et internationales similaires.

QUELLES SERONT LES RÉPERCUSSIONS DE CES PROJETS SUR LES ORGANISMES DE SANTÉ MENTALE ET DE LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE?

Les sept organismes de lutte contre la toxicomanie engagés dans le Projet sur les procédures exemplaires de dépistage et d'évaluation participent également au Projet de suivi des résultats chez les clients. Ces organismes mettront à l'essai un nouvel ensemble d'outils et de processus et mesureront chaque mois les résultats pour les clients – pendant que les clients suivent un traitement, ainsi que trois et six mois après le traitement. Le personnel participera :

- à la formation sur la sélection des outils (GAIN-SS et GAIN-Q3) et le protocole;
- au recrutement des clients admissibles et à l'obtention de leur consentement;
- à la collecte des coordonnées à utiliser pour le suivi;
- à l'utilisation des nouveaux outils de dépistage et d'évaluation à l'admission pendant les deux mois de la collecte de données;
- aux activités d'appui auprès du personnel de suivi du projet afin de localiser les clients pour les entrevues de suivi;
- aux activités d'appui auprès des clients participant à nouveau aux programmes de l'établissement mis à l'essai, si les clients expriment le besoin d'un soutien additionnel.

Dans le cadre du Projet sur la satisfaction de la clientèle, le personnel des 25 établissements participants mis à l'essai (représentant tant des organismes de santé mentale que des organismes de lutte contre la toxicomanie) :

- recevra une formation sur la façon d'utiliser les nouveaux outils élaborés;
- fournira l'outil aux clients admissibles à un moment fixé par l'organisme et le personnel du projet – et de la manière qui perturbe le moins le fonctionnement habituel du

Au total, huit établissements mis à l'essai (constituant un échantillon représentatif des services de lutte contre la toxicomanie) participeront au Projet sur les coûts d'évaluation et de comparaison des traitements de la toxicomanie. Le personnel de ces établissements mis à l'essai participera :

- à la formation liée aux nouvelles statistiques des Normes de production de rapports sur les services de santé de l'Ontario;
- à la mise en œuvre de nouvelles exigences de reddition de comptes trimestrielle par l'intermédiaire de Catalyst.

Les gestionnaires et le personnel des organismes prenant part aux projets pilotes seront invités à participer à des entrevues et à des groupes de discussion afin d'aider l'équipe de projet à comprendre la faisabilité, l'utilité et la valeur des nouveaux outils et des nouvelles procédures.

En général, les activités entreprises par les organismes mis à l'essai devraient accroître la capacité d'amélioration de la qualité et de mesure du rendement dans les services de lutte contre la toxicomanie partout en Ontario (et les services en santé mentale en ce qui a trait à la satisfaction des clients).

Et surtout, les résultats des projets pilotes pourraient orienter l'élaboration des programmes et ainsi mener à des améliorations dans le système de services en santé mentale et de traitement de la toxicomanie.

Ces projets sont dirigés par le Dr Brian Rush, du Group Head of the Health Systems and Health Equity Research Unit. Son équipe de projet est située au Centre de toxicomanie et de santé mentale à Toronto.

Pour obtenir d'autres renseignements sur ces projets et d'autres projets du PSFTT, rendez-vous à : <http://www.ontariodtftp.ca>.